

# Comment le professeur-documentaliste peut-il s'adapter à la diversité et accompagner l'inclusion ?

Sandrine Marois, professeur-documentaliste et personne ressource ASH lycée, juillet 2014

---

## Préambule : un rôle clef dans la refondation ?

La circulaire d'orientation et de préparation de la rentrée 2013 (n°2013-060 du 10/04/2013) soulignait la nécessité d'« assurer pleinement ses missions ; pour accompagner tous les élèves et lutter efficacement contre les inégalités sociales, culturelles et territoriales,...permettre à tous les élèves de réussir pour favoriser leur poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ; **l'école doit offrir à tous les jeunes la possibilité d'acquérir une formation initiale de qualité et ainsi de s'insérer dans la vie économique et sociale... ».**

Quels sont les atouts dont l'école peut user aujourd'hui ? Et si l'une des réponses venait des enseignants-documentalistes...

« Etre professeur-documentaliste, c'est choisir un métier, qui par sa richesse et sa complexité, conduit à rester en permanence en veille et en éveil, sur le plan des évolutions professionnelles, techniques, sur les plans pédagogique, disciplinaire et institutionnel », c'est la présentation faite aux futurs enseignants pour leur préparation à l'examen<sup>1</sup>.

Au regard de ces orientations qui se croisent, d'une demande de plus en plus forte de prise en compte de la différence d'un côté et d'une école française volontaire mais aux balbutiements de son adaptation, quelle place pour le professeur-documentaliste ... ?

---

<sup>1</sup> Bernard HEIZMANN et Elodie ROYER , *Réussir le CAPES externe de documentation*, SCEREN, 2012, p8

## Le référentiel des missions de la documentaliste :

(Circulaire n° 86-123 du 13 mars 1986 et référentiel de compétences des enseignants BO n° 30 du 25 juillet 2013)

Quelques extraits en tableau plus synthétique des textes officiels et la réponse qui peut être donnée pour les élèves à besoins particuliers.

### Mission n°1

**« Le documentaliste-bibliothécaire assure,  
dans le centre dont il a la responsabilité,  
une initiation et une formation des élèves à la recherche documentaire »**

Dans les textes officiels	Applications pour des Besoins Educatifs Particuliers
« se repérer dans le C.D.I »	Proposer le plan visuel du CDI pour aider les élèves qui ont des difficultés de repérage spatial. Peut-être élargi au plan de l'établissement lors de l'accueil des nouveaux élèves.
« utiliser les instruments de recherche de l'information (dictionnaires, encyclopédies, tables des matières, index, systèmes de classement, fichiers informatisés ou non...) »	Pour des élèves avec dysorthographe, apprendre à utiliser un dictionnaire visuel de l'orthographe s'avère très efficace (voir prochain article).
« comprendre les informations contenues dans un document (écrit, sonore, visuel) »	Pour des élèves avec autisme, décoder l'implicite, les doubles sens et codes sociaux des rouages de l'information est essentiel : des termes simples (la presse n'a rien à voir avec presser une orange, un article avec de la grammaire,...) aux sources de l'information quotidiennes (propos télévisuels différents selon les chaînes, propos de la presse écrite différents selon l'orientation politique,...). Une initiation aux médias, certes plus poussée, mais qui ressemble fortement à celle des autres élèves.
Maîtriser son outil informatique, compétence du pilier 4 du socle commun sur la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication.	Souvent notifié comme outil de compensation, l'ordinateur est souvent mal intégré en classe. Donner des clefs d'utilisation, aider à créer ses propres documents (prise de notes, carte heuristique,...) peut y palier. Permettre à la classe d'utiliser ces créations serait aussi une solution à la stigmatisation de l'outil. Dans le même esprit, utiliser Le programme PACIFI (educscol) peut être une source intéressante de travail en commun sur les compétences liées à l'apprentissage de la culture multimédia qui caractérise notre société aujourd'hui.

## Mission n°2

**« L'action du documentaliste-bibliothécaire est toujours étroitement liée à l'activité pédagogique de l'établissement »**

Dans les textes officiels	Applications pour des Besoins Educatifs Particuliers
<p>« Il participe à la définition et à la mise en œuvre du programme d'action prioritaire dont se dote l'établissement en fonction de sa spécificité. Ce programme inclura un projet de travail du centre définissant annuellement les actions à privilégier... Il est associé au travail des équipes pédagogiques, en particulier dans la mise en œuvre des travaux mettant en jeu une ou plusieurs disciplines, notamment les projets d'action éducative et pour les collèges, l'exploitation des thèmes transversaux.»</p>	<p><b>Un exemple à consulter</b> : un CDI adapté aux élèves dyslexiques, projet d'accueil d'établissement de Corinne LAVAL, professeur documentaliste au Collège Jean Jaurès de Montauban et chargée de cours en IUT.</p>
<p>« il participe à l'accueil des nouveaux élèves et des professeurs récemment nommés. »</p>	<p>Présentation aux enseignants, en journée pédagogique, d'élèves à besoins éducatifs particuliers arrivant dans l'établissement pour présenter la politique d'accueil de l'établissement et ses outils, pour donner des repères aux enseignants et faciliter leur différenciation en classe.</p>
<p>« Il prête une particulière attention aux difficultés rencontrées par les élèves dans l'organisation et la mise en œuvre de leur travail personnel de même qu'il est associé à l'organisation des études dirigées.»</p>	<p>Pour des élèves avec dyslexie, s'organiser peut être problématique. Proposer, dans le cadre de séances de méthodologie en troisième, de travailler l'utilisation de l'agenda, d'apprendre à se créer un planning informatisé de travail... Il s'agit de travailler sur l'utilisation d'outils transdisciplinaires indispensables à la scolarisation.</p>

<p>« il recherche des solutions qui permettent l'ouverture du centre pendant les heures de disponibilité des élèves et notamment à l'interclasse de midi. »</p>	<p>Pour ce qui est de son <i>emploi du temps</i>, le professeur-documentaliste veille à ce qu'il soit au plus près des besoins de tous les élèves et de proposer un « sas » ou un repère bienveillant pour certains : permanence, avant/après les cours, pause du midi ou récréations.</p>
<p>« mise à disposition d'éléments de documentation et d'instruments nécessaires à la réalisation d'un travail individuel ou collectif, participation à la conduite d'un P.A.E., organisation de visites, de rencontres, élaboration de dossiers, préparation d'expositions. »</p>	<p>Pour répondre à sa mission d'information, un travail de sensibilisation au handicap, à la différence peut être organisé : pour les autres enseignants en journée pédagogique pour savoir accueillir la diversité, pour les élèves au titre du « bien vivre ensemble » en tant que futurs citoyens et des parents si besoin au même titre que l'organisation d'une conférence sur l'alcool ou d'un fil rouge annuel sur le tabagisme.</p>
<p>« A l'intention des élèves en difficulté scolaire, le documentaliste bibliothécaire organise au C.D.I., en liaison avec les professeurs et les personnels d'éducation, des actions de nature à leur apporter une aide individualisée par des travaux précis, adaptés aux problèmes qui ont été identifiés par le professeur. » ou encore « Connaître les élèves et les processus d'apprentissage et <b>prendre en compte la diversité des élèves</b> »</p>	<p>il peut, à la faveur des groupes d'accompagnement personnalisé, mettre en place avec les enseignants des objectifs de travail précis, simples et mettant en évidence une progression, même relative, car l'estime de soi chez les élèves avec handicap est souvent défaillante. (voir prochain article dictionnaire visuel)</p>
<p>« Il conviendra donc de veiller à ce que le fonds documentaire soit suffisamment riche et diversifié pour répondre aux besoins et aux curiosités des élèves, contribuant ainsi à réduire les inégalités face au livre et, de façon générale, aux sources d'informations. »</p>	<p>Certains logiciels, des dossiers individuels laissés sur place ou des lectures appropriées comme des œuvres travaillées en français et proposées en version audio pour faciliter le décodage en cas de dyslexie et l'entrée dans la compréhension, ou encore des ouvrages de base sur le handicap (la collection Tom Pousse par exemple)...</p>

### Mission n°3

#### « Le documentaliste-bibliothécaire participe à l'ouverture de l'établissement »

Dans les textes officiels

Applications pour des Besoins  
Educatifs Particuliers

« Cette ouverture doit permettre également de favoriser l'apprentissage de la vie collective et de la vie sociale. »

Organiser des rencontres et des manifestations favorisant le contact avec le « handicap visible » pour introduire celui qui ne se voit pas.

Cela peut être aussi une préparation adaptée aux besoins des élèves pour des sorties scolaires voire également pour les périodes de formations professionnelles en lycée professionnel.

Possibilité aussi d'un travail de partenariat avec la mission handicap et les associations locales sur le handicap pour profiter de certaines manifestations qu'elles organisent (conférence..).

### Mission n°4

#### « Le documentaliste-bibliothécaire est responsable du centre de ressources documentaires multimédia »

Dans les textes officiels

Applications pour des Besoins  
Educatifs Particuliers

« Il met à la disposition des élèves et des professeurs la documentation relative à l'information scolaire et professionnelle et l'insertion dans la vie active... »

Il peut participer au projet d'orientation de l'élève en réalisant par exemple un partenariat avec l'enseignant de Découverte professionnelle en lycée professionnel en proposant de la documentation sur les métiers et participant à son exploitation.

## Ce que les textes ne disent pas : les atouts d'un poste singulier

*La position* du professeur-documentaliste dans le second degré français est complexe : c'est un professeur hors-norme. « Son service n'est pas calculé en heures d'enseignement, et n'est pas attaché à des classes définies devant qui il intervient exclusivement durant une année scolaire. Son enseignement n'est pas référé à un programme. Son lieu d'exercice n'est pas la classe, mais le centre de documentation et d'information (CDI) dont il est responsable de la gestion et de l'animation. Il est donc potentiellement le professeur de tous les élèves et de chaque élève... »<sup>2</sup>. Enfin, il est libre d'évaluations, au cœur d'un travail basé sur les compétences à acquérir ou à améliorer, un atout qui n'est pas négligeable aujourd'hui au vue de l'actualité.

Au delà du *lieu*, propice à une atmosphère de travail individuel dans le calme, c'est l'orientation qu'en fait l'enseignant-documentaliste avec des objectifs précis et son aménagement qui lui permettent aussi de travailler en petits groupes dans de bonnes conditions. Le lieu même participe à l'apprentissage de la socialisation dans la mesure où les élèves à besoins particuliers, mélangés en petits groupes de besoins à d'autres, ne sont pas stigmatisés comme ils peuvent le ressentir en ULIS<sup>3</sup>.

Trouver un endroit « sas » pendant la journée pour décompresser au calme des sollicitations quotidiennes est important. Par exemple pour des élèves avec autisme qui peuvent être gênés par des troubles sensoriels, ils peuvent être hypersensibles aux bruits et avoir besoin de moment de pause, au calme, pour pouvoir reprendre et ne pas être saturé, fatigué ou énervé et rendre la journée stérile .

---

<sup>2</sup> JEAN-PIERRE VERAN (IA-IPR EVS), *Professeur – documentaliste : un rôle clef dans la refondation ?*, 6 novembre 2012, sur le web : <http://blogs.mediapart.fr/blog/jean-pierre-veran>, consulté en juin 2013

<sup>3</sup> Témoignage d'élèves.

C'est aussi veiller à *une autre disponibilité*. Le professeur-documentaliste classiquement répond à une demande de recherche d'ouvrage, d'information, d'utilisation efficiente d'outils comme Internet, une encyclopédie ou simplement d'un dictionnaire,... Il peut donc mettre cette disponibilité également au service d'un élève qui aurait des besoins différents pour faciliter sa scolarisation : prendre le temps de présenter le fonctionnement d'un manuel scolaire, de répondre à une incompréhension en situation de conflit social,... Faire preuve tout simplement de bienveillance suffit parfois au pédagogue pour amorcer un dialogue qui redynamise la scolarisation et la confiance dans le système. Il faut tenir compte que les élèves arrivant en lycée professionnel, quel qu'il soit, sont souvent « abîmés » par une scolarité difficile, et plus encore en présence d'un handicap souvent mal pris en compte.

Enfin, *La veille* que doit réaliser le professeur-documentaliste lui permet et permet à son équipe d'être au fait de l'actualité sur la scolarisation du handicap pour profiter des avancées et donner des pistes, des outils à tester, à s'approprier pour aider à une scolarisation adaptée.

## **Alors, professeur-documentaliste, acteur de la diversité ?**

On se demande encore aujourd'hui si la documentation est une discipline à part entière, comme le français ou les mathématiques<sup>4</sup>. Là n'est pas le propos. La clef vient de la prise en compte de la diversité des élèves et l'information-documentation n'est qu'un rouage de plus au service du processus d'apprendre<sup>5</sup>. Il ne remet pas en cause les ULIS actuels mais peut être en lycée une aide supplémentaire pour accueillir certains élèves pour les établissements qui n'en n'ont pas ou bien un partenaire à ce dispositif.

---

<sup>4</sup> Hors série Cahiers pédagogiques n°27 de juin 2012, dossier développer les compétences dans les pratiques documentaires : Patrice Bride et Jean-Michel Zakhartchouk, p5

<sup>5</sup> Muriel Frisch, p6

Enseigner la documentation c'est finalement être, comme tout enseignant, **pédagogue** pour former aux savoirs, au savoir être et au savoir faire pour armer nos futurs adultes au monde qui les entoure. On a vu que les points d'appui pour se faire sont nombreux, toute documentation, multiples outils (internet, ordinateur,...), partenaires, autant de richesse qu'il serait dommage de ne pas exploiter.

Si un seul extrait devait être retenu du dernier référentiel de l'enseignant, il serait peut-être celui-ci : « Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves...Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves ». Il résume bien l'action que peut choisir de mener le professeur-documentaliste.

Par son rôle multidimensionnel, pensons, réfléchissons, à la contribution que pourrait apporter ce professeur-documentaliste dans la refondation d'une école de la diversité.